

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XLVI<sup>m</sup>e année. Vol. I.

N<sup>o</sup> 2.

Mercredi 10 janvier 1894

---

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse): 5 francs.  
Prix d'insertion 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

---

## Arrêté fédéral

concernant

la création et l'organisation d'un bureau des subsistances et des magasins comme subdivision du commissariat central des guerres.

(Du 22 décembre 1893.)

---

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du conseil fédéral du 30 mai 1893,

*arrête :*

Art. 1<sup>er</sup>. Un bureau des subsistances et des magasins est créé comme subdivision du commissariat central des guerres, dans les limites des prescriptions contenues aux articles 10 à 13 de l'arrêté fédéral concernant l'organisation de ce commissariat.

Art. 2. En conséquence, l'article 10 de cet arrêté reçoit l'adjonction suivante.

e. Bureau des subsistances et des magasins :

1. un chef de bureau,
2. deux fonctionnaires chargés des subsistances et des magasins,
3. le nombre nécessaire de commis et d'aides.

Art. 3. Le conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier le présent arrêté et de fixer la date de son entrée en vigueur.

Ainsi arrêté par le conseil des états,  
Berne, le 21 décembre 1893.

*Le président* : Oscar MUNZINGER.

*Le secrétaire* : SCHATZMANN.

Ainsi arrêté par le conseil national,  
Berne, le 22 décembre 1893.

*Le président* : COMTESSE.

*Le secrétaire* : RINGIER.

### **Le conseil fédéral arrête :**

L'arrêté fédéral ci-dessus sera inséré dans la feuille fédérale.

Berne, le 5 janvier 1894.

Au nom du conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération* :

E. F R E Y.

*Le chancelier de la Confédération* :

RINGIER.

NOTE : Date de la publication : 10 janvier 1894.

Délai d'opposition : 10 avril 1894.

## **Arrêté fédéral concernant la création et l'organisation d'un bureau des subsistances et des magasins comme subdivision du commissariat central des guerres. (Du 22 décembre 1893.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1894
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.01.1894
Date	
Data	
Seite	13-14
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 407

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.